

proportion des enfants âgés de cinq ans qui fréquentent des classes préscolaires dans les écoles du système public est passée d'environ 27% en 1971-72 à 34% en 1973-74.

Le système traditionnel des 12 années primaires et secondaires a été remplacé par quatre divisions, chacune comprenant trois années de scolarité pour un enfant progressant normalement. Dans les divisions I et II, on a adopté le principe de la progression par matières, fondée sur l'idée de progrès continu et souple. Les programmes de la division III ont été conçus de manière à répondre aux besoins spécifiques des élèves entre 13 et 15 ans aux prises avec les problèmes de l'adolescence. Quant à la division IV, elle fait actuellement l'objet d'un remaniement complet aussi bien en ce qui concerne l'éventail des cours que le contenu de ceux-ci et les méthodes utilisées pour l'enseignement de certaines matières. Des modifications à la Loi sur les écoles de la Saskatchewan permettent d'écarter du système scolaire régulier les enfants incapables d'apprendre en raison d'une déficience mentale. Les enfants handicapés éducatifs fréquentent des classes spéciales dans les écoles ordinaires; les enfants sourds et aveugles entre sept et 16 ans reçoivent leur instruction dans des écoles spéciales.

Les matières des cours de formation professionnelle peuvent être étudiées soit dans le cadre de programmes de formation générale, commerciale ou en arts industriels, soit dans le cadre de programmes terminaux spéciaux, mais ni les uns ni les autres ne permettent d'entrer à l'université. Les cours de formation professionnelle dans les écoles secondaires ont été établis de façon à assurer un lien étroit entre ces écoles et les instituts techniques. La plupart des élèves des cours de formation professionnelle de 9^e année, à l'exception de ceux du cours commercial, suivent cinq cours pratiques qui ne sont rattachés à aucun métier en particulier; de même, les élèves de 10^e année peuvent suivre deux cours pratiques. Cinq instituts et collèges n'offrent que des cours de formation professionnelle aux niveaux postsecondaire et des métiers. Ils ont pris à leur compte le programme menant au diplôme d'infirmière «autorisée».

L'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina offrent un large éventail de programmes menant à des grades.

Alberta. L'enseignement est constamment révisé par la Commission provinciale pour la planification de l'enseignement, qui est chargée de prévoir l'évolution sociale, économique et culturelle de l'Alberta au cours des prochaines décennies. Parmi les innovations apportées au niveau primaire-secondaire, il faut citer: de nombreuses expérimentations de nouveaux programmes réalisées au niveau scolaire local; l'utilisation du français comme langue d'enseignement pendant la moitié de la journée scolaire de la 3^e à la 12^e année dans certaines écoles; la construction de bâtiments équipés de la façon la plus moderne; l'adoption progressive du système des semestres et d'autres méthodes pour diviser l'année scolaire; et la mise en œuvre de projets de télévision scolaire. Aux fins de l'enseignement, la province est organisée en divisions, dont chacune est administrée par son propre conseil scolaire.

Les classes maternelles ne font pas partie du système scolaire provincial, bien que certains conseils scolaires, notamment ceux des villes, les offrent. De plus, environ 20% des enfants de cinq ans sont inscrits dans des écoles maternelles et prématernelles privées.

Les deux principales structures de l'organisation scolaire sont les suivantes: école primaire (1^{re} à 6^e année), école secondaire 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et école secondaire 2^e cycle (10^e à 12^e année), ou bien école primaire (1^{re} à 8^e année) et école secondaire (9^e à 12^e année). L'Alberta administre ses écoles secondaires selon un système de polyvalence ou de regroupement. La presque totalité des nombreux programmes de formation professionnelle sont offerts de la 10^e à la 12^e année. En 12^e année, certains cours de formation professionnelle peuvent donner de 15 à 20 crédits; il en faut 100 pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

A l'automne de 1971, un nouveau ministère de l'Enseignement supérieur a été créé qui était distinct du ministère de l'Éducation. Il s'occupait des universités, des collèges publics, des instituts de technologie et des collèges de formation